

2024 : Imposons un changement de cap !

En décembre, le Président et son gouvernement ont décidé d'alourdir le bilan de l'année 2023 par des prises de position, des annonces et des réformes rétrogrades, sexistes et xénophobes.

La **loi immigration** dans sa dernière version fait tomber les digues d'une société accueillante, solidaire, qui aspire à la justice sociale et à l'émancipation de chacun-e. C'est la politique de l'extrême-droite qui s'applique désormais et qu'il nous faut combattre avec force.

Ne rien céder, ne rien concéder. Soyons nombreuses et nombreux dans la rue **les 14 et 21 janvier** à l'appel de collectifs, associations, syndicats, partis politiques et personnalités publiques, pour opposer d'autres valeurs, un autre projet et défendre toujours les droits humains, les principes humanistes et fraternels qui fondent notre société.

La défense de l'école et de notre métier doit aussi nous mobiliser pour les mois à venir. Le 1er février, il nous faudra être massivement en grève et dans la rue pour exprimer notre refus du projet rétrograde du gouvernement. L'école n'a besoin ni d'uniformes ni de manuels labellisés. Elle a besoin d'enseignant-es formé-es, bien rémunéré-es et légitimes dans leur expertise. Elle a besoin d'enseignant-es remplaçant-es. Elle a besoin de moyen pour l'inclusion, d'AESH sous statut de fonctionnaire, d'enseignant-es spécialisé-es, de structures adaptées pour les élèves qui en ont besoin. L'empilement des mesures cache-misère et des injonctions diverses masque la dure réalité des classes... **Le 1er février, dans un cadre unitaire, imposons un changement de cap !**

Enfin cette année encore ce sont **125 postes qui sont supprimés** à Paris avec des conséquences attendues : fermetures de classe, fusion de circonscription, absence de création de postes de remplaçant-es, de CPC, de Rased... Mobilisons-nous en janvier contre ce projet de carte scolaire et exigeons des effectifs réduits partout et des enseignant-es en nombre suffisant !

L'équipe de la FSU-SNUipp Paris vous souhaite une bonne année 2024, qu'elle soit sous le signe des luttes collectives et des combats victorieux !

PARIS 20 PPDC
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAJE

Déposé le 11/01/2024

SOMMAIRE

- p.2-3.** Affiche pour les salles des adultes
 - p.4** Bulletin de syndicalisation

Insert. p.1 Grève unitaire 1/02 - Situation à Gaza

Insert. p.2 Loi immigration - Marches de janvier

Insert. p.3 Carte scolaire 2024

Insert. p.4 Temps partiel et disponibilité -
calendrier permutations

Digitized by srujanika@gmail.com

EN GRÈVE

JEUDI 1^{er} février



Engagé-es pour la paix



STOP AUX MASSACRES À GAZA

Pour la paix, la protection des populations civiles et un cessez-le-feu immédiat

La FSU et le SNUipp appellent toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans leurs revendications à participer aux manifestations et rassemblements organisés pour :

- l'arrêt des bombardements
- un cessez-le-feu immédiat et une paix durable
- la recherche d'une solution pérenne
- la libération de tous-tes les otages

Les dates, lieux et horaires des manifestations pour la paix sont régulièrement mis à jour en Une de notre site dans l'encadré En Action.

Pour le retrait de la loi immigration

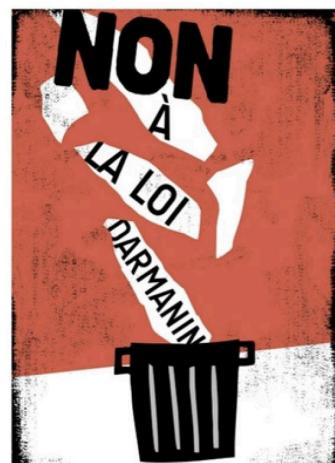
Appel de 400 collectifs, associations, syndicats, partis politiques à manifester contre la loi immigration

La loi asile immigration marque un tournant que nos collectifs, associations, syndicats, organisations ne peuvent accepter. Elle reprend de nombreuses idées de l'extrême droite comme la préférence nationale et aura des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'habitante.es étrangère-es sur le sol français. Il s'agit de la loi la plus régressive depuis 40 ans. Cette loi raciste et xénophobe restreint le droit au séjour, accentue considérablement la répression, s'attaque au droit d'asile, au droit du sol, aux étrangers malades, aux étudiants non européens, au regroupement familial. L'attaque contre l'hébergement d'urgence, le durcissement de l'accès aux prestations sociales dont les allocations familiales et les aides aux logements, vont jeter des familles à la rue ou dans les bras de marchands de sommeil, particulièrement les femmes migrantes.

Cette loi va précariser davantage les travailleuses et travailleurs, les lycéens, les étudiants avec ou sans-papiers. L'arbitraire préfectoral est encore renforcé, refoulement aux frontières, délivrance systématique des OQTF et IRTF et allongement de leur durée, notamment pour les travailleuses et les travailleurs. Cette loi s'attaque aux libertés publiques, bafoue les droits fondamentaux tels que le droit d'asile, réinstaure la double peine et fait honte à la France, qui prétend défendre les valeurs d'égalité entre toutes et tous. Nous exigeons donc le retrait de cette loi.

Nous appelons :

- À soutenir toutes les luttes pour la régularisation des sans-papiers, notamment les grèves
- À empêcher l'application de cette loi en multipliant les actions de solidarité et en faisant œuvre de désobéissance civile
- À manifester massivement



**manifestations
DIMANCHE 14
JANVIER
et**

**Retrait
de la loi**

Carte scolaire 2024 : encore une saignée budgétaire

Selon les documents de travail reçus pour le comité technique ministériel du 21 décembre 2023, sur les 650 postes supprimés nationalement, 125 postes sont retirés à l'Académie de Paris à la rentrée prochaine. Ils s'ajoutent aux 155 postes supprimés l'an passé !

La FSU-SNUipp Paris dénonce des suppressions de postes massives qui dégradent fortement les conditions d'enseignement des professeur-es et les conditions d'apprentissage des élèves, notamment les plus fragiles. Cette année encore, au lieu de s'appuyer sur la baisse réelles des effectifs dans l'Académie pour améliorer les conditions de scolarité au sein des écoles, le Ministère en profite pour supprimer des postes, dans une pure logique budgétaire.

Le manque de maître-sses E et G et de psychologues scolaires en Rased, et de moyens humains pour réaliser l'inclusion - enseignant-es spécialisé-es, enseignant-es référent-es - aurait dû amener le Ministère à prendre une toute autre décision.

De même, le manque criant de remplaçant-es, et ce dès le début de l'année scolaire, a un impact important sur le parcours scolaire des élèves et sur la vie professionnelle des enseignant-es : perte de jours de classe, alourdissement des classes quand les élèves sont répartis, annulation des formations sur temps scolaire... Cette pénurie de brigades aurait dû à elle seule amener le Ministère à renoncer à ces suppressions massives de postes. Pour la FSU-SNUipp ce sont près de 200 postes

de brigades qu'il faudrait créer pour assurer les remplacements toute l'année.

De plus, la formation, l'accompagnement des collègues en début de carrière et des équipes passent nécessairement par la création de postes de PEMF et de Conseiller-es Pédagogiques, au plus près des équipes. Les projets de fusion de circonscriptions dans les 19e et 20e arrondissements vont à l'encontre de ces ambitions pour un service public de qualité.

Est-ce avec des conditions d'enseignement encore plus fortement dégradées que le Ministère compte rendre l'Académie de Paris plus attractive ? Ou est-ce plutôt le prélude d'une nouvelle vague de contractuel-les pour la prochaine rentrée ?! Contractuel-les que l'Académie peine aussi à recruter faute de candidat-es...

La France reste l'un des pays de l'Union européenne dont les effectifs moyens sont les plus hauts. Pour la FSU-SNUipp, la réduction des effectifs en CP, en CE1 et en GS a été un premier pas mais cette baisse doit avoir lieu dans toutes les écoles, qu'elles soient en Éducation prioritaire ou non, et dans tous les niveaux de classe. Des créations de postes nécessaires doivent être faites pour permettre au service public d'éducation de fonctionner sereinement et assurer à toutes et tous l'émancipation et la réussite scolaire.

La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement national et académique.

L'heure est à la mobilisation !

Réunion d'info syndicale Carte scolaire : mardi 16 janvier à 16h à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, 75010, salle Varlin

Cette RIS sera l'occasion d'informer et mobiliser la profession contre cette dotation ministérielle de -125 postes qui représente une véritable attaque contre notre Académie ! Les élu-es du personnel pourront faire le point sur les discussions et faire part des grandes orientations arrêtées par l'Académie pour la prochaine rentrée. Cette réunion permettra également de débattre de nos conditions de travail et de la question de l'inclusion.

Au-delà de nos revendications sur nos conditions de travail et l'inclusion, la grève nationale unitaire du 1er février sera aussi l'occasion de dénoncer cette saignée budgétaire.

La FSU-SNUipp continue de revendiquer un plan d'urgence pour l'Éducation. Le service public n'est pas une charge, mais bien un investissement pour l'avenir. La FSU-SNUipp Paris a déposé un préavis de grève pour les jours de CSA, le mardi 6 février, et de CDEN, le jeudi 29 février. Notre organisation va également prendre contact avec les autres organisations syndicales et la FCPE pour qu'une rencontre ait lieu pour organiser la mobilisation.

Remplir une fiche de contrôle syndical

Afin de défendre au mieux chaque école parisienne, le SNUipp-FSU invite les écoles revendiquant une ouverture ou craignant une fermeture à alerter les représentant-es du personnel, pensez à remplir une fiche de contrôle syndical.

Vous les trouverez dans notre article dédié.

Vous pouvez aussi contacter les élu-es du personnel au syndicat en nous appelant au 01 44 62 70 01 ou par mail snu75@snuipp.fr



Salaires, postes, conditions de travail, réformes : éducation en danger

Grève unitaire le 1er février

Pour nos salaires, contre les suppressions de postes, contre la mise en place des réformes à marche forcée, nos organisations syndicales FSU, FNEC FP – FO, CGT Educ'Action, SUD éducation appellent à une action de grèves et des manifestations le 1er février 2024.

La crise de recrutement dans l'éducation se pérennise, et toutes les études montrent que la faiblesse des salaires est le premier obstacle à l'attractivité des métiers de l'éducation. Nos organisations exigent de véritables augmentations salariales en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation, ainsi que l'abandon du pacte. Au lieu de poursuivre la dynamique à peine enclenchée avec les mesures mises en œuvre en 2023, le ministre refuse désormais de discuter de nouvelles mesures générales pourtant nécessaires et envisage même une nouvelle transformation des carrières marquée par un poids croissant des hiérarchies.

Enfin, de nombreux signes confirment l'échec du Pacte. Les personnels ont bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une revalorisation. La mise en œuvre du Pacte a également profondément divisé les équipes, d'autant plus qu'il a donné lieu à des pressions ou interprétations contraires aux textes réglementaires dans le seul but de faire du chiffre et de sauver le Pacte. Par ailleurs, le ministre s'entête à refuser les mesures salariales d'urgence qui permettraient de sortir les AESH et les AED de la précarité.

Il est encore temps de renoncer aux suppressions de postes pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements. Il faudrait également recruter davantage de personnels dans l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles ... La dégradation des conditions de travail, la perte du sens du métier doivent être pris au sérieux. La formation continue saccagée, l'inclusion sans moyens, les effectifs nombreux dans les classes, etc. : tout cela contribue à dégrader encore davantage les conditions de travail.

Sur la question de l'inclusion, tous les voyants sont au rouge et les personnels enseignants et AESH sont à un point de rupture.

C'est pourquoi nos organisations revendiquent :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Le projet de réforme du lycée professionnel est emblématique du moins d'école, moins d'enseignant·es, plus d'entreprises, plus d'externalisation des missions, et plus de management ! Cette réforme est à rebours des enjeux éducatifs, elle engage des bouleversements majeurs qui auront aussi un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçant en lycées professionnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Nos organisations en exigent le retrait ! Elles demandent au ministre de renoncer à présenter ce projet et à engager de véritables concertations au sein du ministère de l'Education nationale sur la base d'un diagnostic rigoureux à partager sur l'état de l'enseignement professionnel tant pour les élèves que pour les conditions de travail des personnels avant toute réforme.

Plus globalement, les mesures "Choc des savoirs" annoncées par le Ministre dessinent un projet d'école qui revient sur l'objectif de démocratisation et aggrave les inégalités. Elles vont encore dans le sens d'un contrôle accru du travail enseignant (manuel unique, méthodes imposées, évaluations standardisées) contre la liberté pédagogique.

Pour toutes ces raisons, les organisations FSU, FNEC FP – FO, CGT Educ'action et Sud éducation appellent à se mobiliser par des actions diversifiées dès maintenant et à préparer une journée de grève et de manifestations le 1^{er} février.

Calendrier des opérations administratives

	Date	Opération	Que faire ?
TP-dispo	Du 10 janvier au 7 février à 12h	Demandes de temps partiel, disponibilité, détachement	Envoyer sa demande sur Delta
Promos	Février-mars	Résultats des opérations de promotions accélérées pour les échelons 7 et 9	Consulter la lettre d'info de la FSU-SNUipp Paris et Iprof pour savoir si vous êtes promu-e
CFP	Février-mars	Résultats des demandes de Congé de formation professionnelle	Consulter Iprof
Mvt inter	Jusqu'au lundi 15 janvier	Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoint-es ou des demandes de modifications de la situation familiale	Envoyer le formulaire ad hoc à mvt1degre@ac-paris.fr en mettant snu75@snuipp.fr en copie
	Du 17 au 31 janvier	Période de contestation du barème pour le mouvement inter-départemental	Envoyer un mail à mvt1degre@ac-paris.fr en mettant snu75@snuipp.fr en copie
	Mardi 6 février	Date limite d'annulation de sa demande de mutation inter-départementale	Envoyer un mail à mvt1degre@ac-paris.fr en mettant snu75@snuipp.fr en copie
	Mercredi 6 mars	Résultats du mouvement inter-départemental	Consulter Iprof
	Du 6 mars au 6 mai	Recours des résultats du mouvement inter-départemental	Contacter la FSU-SNUipp Paris

SE SYNDIQUER POUR RENFORCER L'ACTION DU SNUIPP-FSU

Les informations que vous nous communiquez servent à vous adresser les publications du SNUipp et de la FSU et nous permettent de vérifier que les opérations administratives se déroulent équitablement.

À cause de la loi de Transformation de la Fonction publique, l'Administration ne nous fournit plus aucun document, il est donc essentiel que vous complétiez et/ou actualisiez tous les champs de ce bulletin.



Nom	Nom de naissance	
Prénom	Date de naissance/./..	
Adresse personnelle		
Tel fixe	Portable	Mail

INFOS PERSO

Date titularisation :/..../.....	Échelon au 01/09/2023 :	Je suis PES / retraité-e.
Affectation (adresse de l'école ou du PIAL)		
Type de poste : Adjoint-e / Directeur-trice / AESH / TRS / Brigade / PEMF / CPC / RASED / PsyEN / Autre :		
Situation administrative : Temps plein / Temps partiel : % / Dispo / Congé parental / Autre :		

INFOS PRO

Les données collectées sont à usage exclusif du SNUipp-FSU et ne sont ni communiquées, ni commercialisées à des tiers. Elles sont enregistrées par le SNUipp-FSU et conservées le temps de votre adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en nous écrivant un mail ou un courrier.

En gras, le montant de l'adhésion / En petit, ce qu'il restera à votre charge après remboursement de 66% du montant en crédit d'impôt à déclarer en 2024 pour une cotisation pour l'année 22-23.									
Ech	PE	Hors Classe	Classe Ex		Instit				
1	60 €	20 €	199 €	68 €	243€	83 €			
2	100 €	34 €	214 €	73 €	259€	88 €			
3	140 €	48 €	230 €	78 €	274€	93 €			
4	150 €	51 €	237 €	81 €	293€	100 €	131 €	45 €	
5	159 €	54 €	243 €	83 €	1 spé 304€	103 €	134 €	46 €	
6	163 €	55 €	259 €	88 €	2 spé 327€	111 €	136 €	46 €	
7	173 €	59 €	274 €	93 €	3 spé 343€	117 €	139 €	47 €	
8	186 €	63 €				147 €	50 €		
9	199 €	68 €				154 €	52 €		
10	214 €	73 €				164 €	56 €		
11	230 €	78 €				180 €	61 €		

Situation	Montant
AESH	25 €
AED / M1 / M2 MEEF (alternant et non alternant)	30 €
Stagiaires (PES) / Contractuel-les	60 €
En disponibilité / Congé parental	80 €
À temps partiel	
50%, 75% ou 80% de la cotisation du tableau ci-contre selon ma quotité de travail avec un montant minimal de 80 €	
Pension inférieure à 1500€	90 €
Pension entre 1500€ et 2000€	105 €
Pension supérieure à 2000€	120 €

Situation	J'ajoute :
Je suis PE spé, en UPE2A, brigade.	+ 5 €
J'ai une direction d'école ou de SEGPA.	+ 13 €

MODE DE RÈGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de €.

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp Paris.

Maximum 4, datés du jour de l'émission des chèques et j'indique au dos la date souhaitée pour l'encaissement.

Je choisis le prélèvement automatique : remplir le mandat de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.

Entourez les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs (jusqu'à 10 mois).

novembre décembre janvier février

mars avril mai juin juillet août

TACITE RECONDUCTION

Cochez la case si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

Date :

Signature :

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉBITEUR : Votre nom Votre prénom
Votre adresse

IBAN : _____

BIC : _____

Signature :

Fait le / / à

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard Saint Germain
75005 Paris
IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416